

TEMPS DE TRAVAIL : LE CONSEIL D'ETAT RECONNAÎT LE BIEN-FONDÉ DE NOTRE POSITION

Dans son délibéré du 3/01/17, le Conseil d'Etat a validé la modification du décret portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et repos applicables aux personnels de la police nationale, **en intégrant l'identification du temps de travail non seulement pour tous les officiers, mais également pour les officiers chefs de service et les commissaires**. N'en déplaise à l'UNSA et au SCPN qui avait voté contre notre proposition d'amendement lors du conseil commun de la fonction publique, le 26 septembre dernier !

Pour garantir la santé des personnels et mettre en place des mesures de protection, il faut pouvoir mesurer le temps de travail !

En attendant les discussions relatives à la circulaire d'application qui doivent s'ouvrir rapidement après cadrage juridique de la DLAPJ. La version 2017 de GEOPOL a déjà été formatée afin de pouvoir enregistrer, une fois les circulaires diffusées, le temps de travail effectif des cadres sous l'intitulé TRTS1 (temps réel travaillé semestre 1).

C'est justement parce qu'ils ne font pas un métier comme les autres que les policiers nécessitent une attention particulière dans la gestion de leur quotidien. Tout employeur quel qu'il soit a le devoir de protéger la santé de ses agents pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

SCSI-CFDT: Vous protéger, notre priorité !

**MUTATIONS :**

La publication du télégramme du premier mouvement général de mutations 2017 devrait intervenir autour de la mi-mars.

La CAP portant sur le premier mouvement 2017 du corps de commandement aura lieu le mardi 30 mai 2017 avec une prise de poste au 1er septembre 2017.

EMPLOIS FONCTIONNELS - GRAF :

Concernant les emplois fonctionnels pour le 1er semestre 2017, le TG devrait sortir mi-février 2017.

La publication de l'arrêté fixant les emplois fonctionnels est imminent et la DRCPN nous communiquera parallèlement le tableau des EF restitués. En 2017, 150 postes GRAF seront créés et 70 emplois fonctionnels restitués, (63 deviendront GRAF et 7 partiront en retraite.)

La première CAP d'avancement au GRAF doit se dérouler en juin 2017, La deuxième en décembre. Les discussions sont en cours avec DRCPN et les directions d'emploi pour déterminer le vivier des postes "graffables". Le SCSI revendique des critères de responsabilité cohérents et lisibles. L'arrêté générique de fonction éligible est à l'étude. Ensuite, les postes seront déclinés par direction.

COMPTÉ ÉPARGNE TEMPS

CET



ATTENTION

CET 2017
vous n'avez plus que
jusqu'au 31 janvier
pour l'alimenter !

CRS:
L'IJAT À 39
EUROS.
C'EST FAIT !

